



AVANTAGE ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

Classes vertes, de neige et de mer

Bénéficiaire	
Adresse	
N° d'affiliation	D.N.

Conditions d'intervention

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisation à l'assurance complémentaire.

Notre mutualité accorde une intervention de 7,50 EUR par nuit pour les enfants qui partent en classes vertes, de mer ou de neige dans l'enseignement fondamental ou secondaire (intervention limitée à 37,50 EUR par année scolaire).

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par l'organisateur

Je soussigné(e),
certifie par la présente que
nom et prénom de l'enfant :
date de naissance :
adresse :
a participé du / / au / / à :
organisée à (lieu et pays)
(*) une classe de mer
(*) une une classe verte
(*) une classe de neige
soit jours - nuits (*) et que le prix du séjour payé par le (la) participant(e) s'élève à
..... EUR.
Date, signature du représentant et cachet de l'institution organisatrice.

(*) biffer les mentions inutiles